# PROCES - VERBAL 5/2026

## SEANCE D'INSTALLATION ET D'ASSERMENTATION DES AUTORITES COMMUNALES DE PULLY

## MERCREDI 10 JUIN 2026 A 15H00 A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

**SOMMAIRE**


| | Pages |
|---|---|
| Allocution de M. David Freymond, Pasteur | |
| 1) Discours du Président | 2 |
| 2) Élections | 3 |
| 3) Élection du 1er vice-président | 4 |
| 4) Élection du 2ème vice-président | 4 |
| 5) Élection de deux scrutateurs | 4 |
| 6) Élection de deux scrutateurs suppléants | 4 |
| 7) Élection d'un secrétaire suppléant | 4 |
| 8) Élection des membres et des membres suppléants de la commission des finances | 5 |
| 9) Élection des membres et des membres suppléants de la commission de gestion | 6 |
| 10) Élection des membres et des membres suppléants de la commission d'urbanisme | 6 |
| 11) Élection des membres et des membres suppléants de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) | 7 |
| 12) Élection des membres et des membres suppléants de la commission des pétitions | 7 |
| 13) Élection de la commission de recours en matière d'impôts communaux | 8 |
| 14) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois » ASEL | 8 |

15) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'Association de de communes « ORPC du district Lavaux-Oron » 9

16) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « SDIS Ouest-Lavaux » 9

17) Élection des représentants de Pully au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis 9

18) Élection des représentants de Pully pour le Conseil intercommunal de l'Association des communes en charge de la gestion des eaux de l'Est lausannois (AGEEL) 9

19) Élection d'un délégué de Pully pour le Conseil intercommunal de l'Association des communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) 9

20) Discours de Mme Nathalie Jaquerod, Syndique 10

21) Discours de M. Le Préfet, Cédric Alber 12

22) Clôture par le Président 13

**Message de Monsieur le Pasteur David FREYMOND**
Première Partie de la cérémonie à l'Eglise du Prieuré

Une cérémonie d'assermentation est une chose étrange. On y prononce des serments. On y porte des écharpes, des insignes et des drapeaux. On adopte une posture sérieuse. On prend parfois un air grave, comme si l'on venait d'être admis dans une confrérie secrète dont le principal objectif serait de compliquer les séances du mercredi soir.

Et pourtant, derrière le protocole, il se passe quelque chose de très simple. Une communauté confie une part de son destin à des femmes et à des hommes ordinaires. Pas à des super-héros. Pas à des génies. Pas à des saints. À des êtres humains.

Et c'est précisément ce qui est à la fois magnifique et un peu inquiétant. Car gouverner une commune, ce n'est pas seulement gérer des budgets, des règlements, des routes ou des constructions. Gouverner une commune, c'est prendre soin d'un lieu où des vies se croisent. Un lieu comme Pully, ville singulière, les pieds dans l'eau du Léman et la tête tournée vers les forêts du Jorat. Ville qui regarde à la fois vers l'horizon et vers ses racines, entre Lausanne et Lavaux, entre mouvement et contemplation, entre urbanité et nature. Bref, une ville qui ressemble finalement beaucoup à l'être humain : toujours quelque part entre ce qu'il est et ce qu'il espère devenir.

Et puis il y a ce surnom que portent les habitants de Pully : les Gonfles. Il faut bien avouer qu'il n'existe pas beaucoup de communes où l'on puisse, dans une allocution officielle, parler de gens gonflés. Mais après tout, pourquoi pas ? Car il faut être un peu gonflé pour accepter un mandat politique aujourd'hui. Il faut être gonflé pour s'exposer aux critiques. Gonflé pour prendre des décisions dont on sait qu'elles déplairont à quelques-uns.
Gonflé pour consacrer des soirées entières à des dossiers que personne ne lira jamais en entier, ni avec passion.

Mais il existe plusieurs manières d'être gonflé. Il y a le ballon qui se gonfle d'importance. Celui qui prend tellement de place qu'il finit par ne plus voir les autres. Et puis il y a la voile qui se gonfle sous le vent. Elle ne se gonfle pas pour elle-même. Elle se gonfle pour avancer. Toute la différence est là. Le pouvoir qui se gonfle lui-même finit souvent par éclater. Le serviteur qui se laisse gonfler par un souffle plus grand que lui permet d'aller plus loin.

Dans la Bible, un mot revient souvent pour parler de ce qui fait vivre l'être humain : le souffle. Le souffle de vie. Le souffle qui anime. Le souffle qui relève. Le souffle qui ouvre des chemins nouveaux. Et je crois que toute responsabilité publique a besoin de ce souffle-là.

Car une commune ne vit pas seulement de chiffres, de plans d'affectation ou de règlements. Elle vit de confiance, de respect, d'écoute, et de cette capacité à considérer que celui qui pense autrement n'est pas forcément un adversaire.

À une époque où l'on s'interrompt avant de s'écouter, où l'on juge avant de comprendre et où l'on réagit avant de réfléchir, cette capacité devient peut-être l'une des plus grandes vertus politiques. Le philosophe protestant Paul Ricœur disait que « la démocratie n'est pas le régime où tout le monde pense pareil, mais

celui où l'on apprend à vivre avec nos désaccords ». Voilà une belle mission pour une législature.

Et si je peux me permettre un vœu aujourd'hui, ce serait celui-ci : que vous soyez des autorités suffisamment gonflées pour avoir du courage, mais jamais assez gonflées pour avoir de l'orgueil. Suffisamment gonflées pour défendre vos convictions, mais jamais assez gonflées pour cesser d'écouter. Suffisamment gonflées pour entreprendre, mais jamais assez gonflées pour oublier celles et ceux que vous servez.

Alors je formule pour chacune et chacun d'entre vous ce souhait simple : que le souffle ne vous manque pas. Le souffle de l'intelligence quand les problèmes paraîtront complexes. Le souffle de la patience quand les débats sembleront interminables. Le souffle de l'humour quand vous vous prendrez trop au sérieux. Et le souffle de l'espérance lorsque l'avenir paraîtra incertain.

Car une ville prospère n'est pas seulement une ville bien administrée. C'est une ville où l'on respire bien ensemble.

**Installation des autorités communales de Pully Mercredi 10 juin 2026 sous la présidence de M. Yassin NOUR**

**1) Discours du Président**

Mesdames et Messieurs,
J'ai le très grand honneur et plaisir d'être le premier président de l'histoire du Conseil communal de Pully, à ouvrir une législature en commençant par ces mots : Madame la Syndique.
Madame la Syndique donc, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les nouveaux membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,
J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir cette législature en prononçant ces quelques mots qui, je l'espère, permettront à chacune et chacun d'entre vous, de réfléchir au rôle qu'il pourra jouer au sein de cette assemblée, que ce soit à l'exécutif ou au législatif. Je laisse le soin à Madame la Syndique de présenter sa vision du rôle de la Municipalité et me focaliserai donc sur celui du Conseil communal.

Mesdames et Messieurs, vous êtes, selon Montesquieu et Rousseau, les représentants du pouvoir le plus important, tout en étant au plus proche du peuple. Vous élaborerez des motions, postulats, amendements et interpellations que la Municipalité devra mettre en œuvre mais sans « cogestion » de votre part et il est fondamental, dans la vision de la stricte séparation des pouvoirs, que vous soyez attentifs à cela. Le Conseil communal a le dernier mot dans le champ des prérogatives qui lui sont attribuées.

Vous aurez le dernier mot, certes, mais je vous rappelle que celui-ci devra être d'abord dans la défense de l'intérêt général et du bien commun. La proximité que nous entretenons toutes et tous avec notre électorat ne doit pas nous faire prendre des décisions à la légère, au contraire ; les décisions que vous allez prendre, vos votes, les choix que vous jugerez les plus adéquats avec vos valeurs et vos convictions, vont avoir un effet direct sur le quotidien de vingt-mille

personnes, encore davantage si nous tenons compte de toutes les usagères et usagers qui bénéficient des infrastructures pulliéranes et vivent ailleurs.

Si chacune et chacun d'entre vous s'est engagé avec une volonté de se mettre à disposition de la collectivité, il est indéniable que le vécu que nous avons, nos valeurs, nos convictions et notre vision de la société diffèrent entre nous toutes et tous. C'est la raison pour laquelle nous appartenons à des partis différents et avons mené campagne cet hiver. Les résultats sont connus par tout le monde et un constat est sans appel : personne n'a la majorité au sein de ce législatif. J'en appelle donc à la bonne volonté de chacune et chacun : vous ne pourrez pas imposer votre volonté seuls, vous devrez persuader ceux qui ont été vos adversaires pendant quelques semaines que votre proposition vaut la peine d'être soutenue. Ce sera le cas entre les partis mais aussi dans les partis.

Si la législature qui se termine a cruellement manqué de cette culture du compromis pourtant bien vaudois, ce ne fut pas toujours le cas et j'en veux pour preuve ; Madame la Syndique et votre serviteur avaient réussi à trouver un compromis pour sauver le projet d'assainissement de la Villa romaine il y a près d'une décennie et empêcher son refus par le Conseil communal d'alors, et la semaine dernière, le Conseil communal a voté un crédit d'études pour que ce projet puisse aller de l'avant. C'est donc tout à fait possible que des plébiscites aient lieu sur des sujets centraux. Pour que cela se produise, il est non seulement essentiel que la Municipalité implique le Conseil communal dans ses projets, mais aussi que toutes les tendances politiques du législatif soient parties prenantes. Si la Municipalité est moins représentative que le Conseil communal, simplement par son système électoral, elle sait aussi que c'est face à tous les partis du Conseil qu'elle devra défendre ses projets.

Mesdames et Messieurs, vous prendrez formellement vos fonctions dans trois semaines et vivrez, pour beaucoup d'entre vous, vos premières séances en septembre. Vous avez un été entier pour réfléchir à la manière que vous jugerez la plus opportune pour contribuer au destin de notre commune. Mettez-le à profit car la législature qui s'ouvre s'annonce pleine de défis.
Merci pour votre attention.
(Applaudissements)

**2) Élections**

Le Président informe l'assemblée que lors de deux séances différentes durant le mois de mai, les représentants des différents groupes de ce conseil se sont mis d'accord pour la répartition des sièges au bureau, dans les différentes commissions permanentes et leur présidence, le tournus pour la présidence des commissions ad hoc et les délégations dans les différentes instances intercommunales.
Cette répartition est valable pour toute la durée de la législature et par conséquent, des démissions ou changements de groupes n'auront aucun impact sur la quantité de sièges de chaque groupe dans les différentes instances du législatif.

Comme plusieurs conseillers élus sont absents pour différentes raisons, ceux-ci seront assermentés et élus lors de la première séance le 26 août. Néanmoins, afin de permettre le bon déroulement de nos séances et des séances de commissions notamment, et pour rester fidèle à cet esprit de consensus, notamment selon l'art. 38 al. 2), les candidats à certains postes dans les

différentes commissions qui ne sont pas présents aujourd'hui seront assermentés puis élus, il s'agira donc de respecter cette répartition à l'interne.

L'article 41 al. 2 stipule entre autres que les commissions s'organisent elles-mêmes. Elles se réunissent dans les 15 jours qui suivent leur nomination pour préciser leur modalité de fonctionnement ; dans notre cas, une fois que toutes les commissions auront été nommées par le Conseil, le bureau du Conseil se réunira pendant 10 minutes avec une suspension de séance. Ce sera l'occasion pour les commissions de se réunir et de fixer leurs modalités de fonctionnement. Le Président prie les commissions de l'informer, ainsi que la secrétaire, de qui occupera la fonction de présidence dans les différentes commissions par un simple mail et de dire aussi si cette fonction sera différente de celui de rapporteur-rapportrice.

Pour les élections, si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection sera tacite. Dans le cas contraire, il sera procédé à une élection à main levée.

**3) Élection de la 1ère vice-présidente (01.7.2026 au 30.6.2027)**
Le groupe Les Vert.e.s a présenté la candidature de Mme Carinne Domingos, aucune autre candidature n'étant présentée, elle est élue tacitement.

**4) Élection du 2ème vice-président (01.7.2026 au 30.6.2027)**
Le groupe UDC a présenté la candidature de M. Vladimir Novak, aucune autre candidature n'étant présentée, il est élu tacitement.

**5) Élection de deux scrutateurs (01.7.2026 au 30.6.2027)**
Le PLR a présenté la candidature de Mme Alexandra Freise (première scrutatrice) et le groupe de l'Union Pulliérane celle de Mme Emmanuelle Divorne (deuxième scrutatrice). Aucune autre candidature n'étant présentée, elles sont élues tacitement.

**6) Élection de deux scrutatrices suppléantes (01.7.2026 au 30.6.2027)**
Le Parti Vert'libéraux a présenté la candidature de M. Alexis Ziegler (premier scrutateur suppléant) et le Parti Socialiste celle de Mme Yolanda Baez (deuxième scrutateur suppléant). Aucune autre candidature n'étant présentée, ils sont élus tacitement.

**7) Élection d'un(e) secrétaire suppléant(e) (01.07.2026 au 30.06.2031)**
Le groupe des Verts a présenté la candidature de M. Théodore Savary et le groupe UDC celle de M. Antonin Chevalley.

Le Président demande au Conseil un vote à main levée, à l'aide des cartons orange, pour le choix de l'un ou l'autre des candidats. M. Théodore Savary obtient 58 voix, M. Chevalley 25 voix. Il est donc élu comme secrétaire suppléant pour toute la législature 2026-2031

Le Président informe que selon le Règlement du Conseil, les commissions de gestion, des finances, d'urbanisme, des affaires régionales et intercommunales, des pétitions et de recours en matière d'impôts communaux sont élues par le Conseil, lors de la séance d'installation, pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031.

Il rappelle qu'un accord a été établi en vue d'assurer une représentation équitable de tous les groupes politiques dans les commissions permanentes : à savoir :
Treize membres à la commission des finances
Six membres suppléants
Présidence : PLR

Treize membres à la commission de gestion - Six membres suppléants
Présidence : Parti socialise

Treize membres à la commission d'urbanisme - Six membres suppléants
Présidence : Union Pulliérane

Onze membres à la commission des affaires régionales et intercommunales (Cari) - Six membres suppléants
Présidence : Verts

Onze membres à la commission des pétitions - Six membres suppléants
Présidence : UDC

Commission de recours en matière d'impôts communaux
Cinq membres
Présidence PLR

Il rappelle que sur les tables se trouve la liste des candidats présentés par les groupes politiques pour les différentes commissions. Il invite les candidats à se lever à l'appel de leur nom afin qu'il soit possible de les identifier.

## 8) Élection de la commission des finances

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| PLR | M. François LOGOZ, Président |
| | Mme Sylvie DE LA GUICHE |
| | Mme Stéphanie LINDER |
| | M.Jean-Marie MARLETAZ |
| PS | M. Carlos GUILLEN |
| | Mme Suzanne PETERS |
| | M. Michael REICHEN |
| UP | M. Stephan MARGELISCH |
| | M. André STEHLIN |
| Verts | Mme Isabelle DAUNER GARDIOL |
| | Mme Anne SCHRANZ |
| UDC | M. Guillaume FERASSON |
| V'lib | M. Yves CURRAT |

**Suppléants à la commission des finances**
Pour rappel, les suppléants sont au nombre d'un par parti.

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| PLR | M. Jean-Denis BRIOD |
| PS | M. André OGAY |
| UP | M. Jean-Robert CHAVAN |
| Verts | M. Antoine SCHUTTEL |
| UDC | M. Tom GARBER |
| V'lib | M. Alexis ZIEGLER |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

## 9) Élection de la commission de gestion

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| PS | Mme Lorena MARIN GUEX, Présidente |
| | Mme Joana DE BRITO |
| | M. Rihab HAMMAMI |
| PLR | M. Claude DUFOUR |
| | M. Dominique FAVRE |
| | M. Nemanja PETROVIC |
| | M. Pierre ZAPPELLI |
| UP | M. Gérald CUCHE |
| | M. Daniel PILLARD |
| Verts | M. Jérôme GAUDIN |
| | Mme Mary MAYENFISCH-TOBIN |
| UDC | Mme Liuna JUNG |
| V'lib | M. Patrick DU BOIS |

## Suppléants à la commission de gestion

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| PS | M. Joel STEINER |
| PLR | M. Jean-Pierre BOSS |
| UP | Mme Stéphanie MOOSER |
| Verts | Mme Carinne DOMINGOS |
| UDC | M. Vladimir NOVAK |
| V'lib | M. Yves CURRAT |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

## 10) Élection de la commission d'urbanisme

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| UP | M. Remo KUONEN, Président |
| | M. Frédéric BRÜNDLER |
| | M. Cédric COTTIER |
| PLR | M. Frédéric ANKEN |
| | M. Olivier BURNET |
| | M. Olivier CONSTANTIN |
| | M. Philippe SLAMA |
| PS | M. Thomas J'ESPERE |
| | Mme Sonia SIMOS |
| Verts | M. David CONTINI |
| | Mme Florence STEINHÄUSLIN JEANRENAUD |
| UDC | M. Bertrand YERSIN |
| V'lib | M. Patrick DU BOIS |

**Suppléants à la commission d'urbanisme**

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| UP | M. Philippe HALDY |
| PLR | M. Cédric MAYER |
| PS | M. Yassin NOUR |
| Verts | Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG |
| UDC | Mme Victoria ZUFFEREY |
| V'lib | Mme Isabelle FARKAS |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

## 11) Élection de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| Verts | M. Philippe STERN, Président |
| | M. Philippe CONUS |
| PLR | M. Dominique FAVRE |
| | M. Steve MARION |
| | M. Maxime ZYSSET |
| PS | Mme Yolanda BAEZ |
| | M. David HÄUSERMANN |
| UP | Mme Pascale CUCHE |
| | Mme Anne GUMY |
| UDC | Mme Sandra LAVANCHY |
| V'lib | Mme Isabelle FARKAS |

**Suppléants à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| Verts | Mme Cynthia ILLI |
| PLR | M. Roger ZIMET |
| PS | M. Michael REICHEN |
| UP | M. Jean-Claude MOULY |
| UDC | Mme Anita BONJOUR |
| V'lib | Mme Nathalie LUDE |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

## 12) Élection de la commission des pétitions

Sont candidats :

| | |
|---|---|
| UDC | Mme Lena YERSIN (Présidente) |
| | M. Tom GARBER |
| PLR | M. Jean-Luc DUVOISIN |
| | M. Matthieu FAGUE |
| | M. Dominique FAVRE |
| | Mme Barbara MALLAUN |
| PS | Mme Sonia SIMOS |

UP M. Jean-Paul DARBELLAY
M. Ludovic IBERG
Verts Mme Céline GANDAR
V'lib Mme Isabelle FARKAS

**Suppléants à la commission des pétitions**

Sont candidats :
PLR M. Steve MARION
PS Mme Line ZOLLIKER
UP M. Jean-Marc PASCHE
Verts M. Noé BORY
UDC ----
V'lib Mme Nathalie LUDE

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**13) Élection de la commission de recours en matière d'impôts communaux**

Sont candidats :
PLR M. Pierre ZAPPELLI, Président
PS M. André OGAY
UP Mme Joelle IBERG
Verts Mme Isabelle DAUNER GARDIOL
UDC Mme Sandra LAVANCHY

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**Élection des représentants de Pully au sein des différentes associations intercommunales (du 01.07.2026 au 30.06.2026)**

**14) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est lausannois (ASEL)**

Sont candidats :
PLR M. Dominique FAVRE
M. Alain SCHNEIDER
PS Mme Suzanne PETERS
UP M. Jean-Paul DARBELLAY
Verts Mme Anne SCHRANZ
UDC Mme Lena YERSIN
V'lib Mme Nathalie LUDE

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**15) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron »**

Sont candidats :

| | | |
|---|---|---|
| PLR | Membre | M. Alain SCHNEIDER |
| UP | Suppléant | M. Stephan MARGELISCH |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**16) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « SDIS Ouest-Lavaux »**

Sont candidats :

| | | |
|---|---|---|
| Membre | PLR | M. Alain Schneider |
| Suppléant | Verts | M. David Contini |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**17) Élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

.
Sont candidats :

| | | |
|---|---|---|
| Membres : | UP | M. Frédéric BRÜNDLER |
| | Verts | Mme Melissa CARDIS |
| Suppléants : | PS | Mme Joana DE BRITO |
| | UDC | M. Roland DU BOIS |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**18) Élection des représentants de Pully pour le Conseil intercommunal de l'Association des communes en charge de la gestion des eaux de l'Est lausannois (AGEEL)**

Sont candidats :

| | | |
|---|---|---|
| Membre permanent | PLR | M. Jean-Marie MARLETAZ |
| Membre remplaçant | Verts | M. Antoine SCHÜTTEL |
| Membre permanent | UP | M. Jean-Claude MOULY |
| Membre remplaçant | PS | M. David HAÜSERMANN |

Il n'y a pas d'autres candidatures.
Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

**19) Élection d'un délégué de Pully pour le Conseil intercommunal de l'Association des communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)**

Est candidat :
UDC M. Bertrand YERSIN

Il n'y a pas d'autre candidature.
Le Président déclare ce candidat élu tacitement et l'en félicite.

La séance est suspendue pour une quinzaine de minutes pour permettre une brève réunion du nouveau Bureau du Conseil communal et des membres des commissions permanentes pour décider de leurs modalités d'organisation.

Madame la Conseillère Lude rappelle l'article 36 al. 4 qui indique que le président du Conseil ne peut participer aux séances d'une commission permanente, ce qui questionne quant à sa participation à la commission d'urbanisme, même en tant que suppléant.
Le président l'informe avoir été averti pendant la séance par les scrutatrices, qu'il est navré pour ce malentendu et qu'il présentera sa démission en tant que membre suppléant de ladite commission. Un membre du groupe socialiste sera élu pour le remplacer lors de la première séance de la législature.

**20) Discours de Mme Nathalie JAQUEROD, Syndique**

En ce jour chargé d'émotion où nous célébrons nos institutions, je souhaite remercier celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance, en nous donnant pour mission, au Conseil Communal comme à la Municipalité, d'œuvrer ensemble au service du bien commun et de la qualité de vie dans notre belle commune.
Cette responsabilité nous engage envers les enfants et les adultes, les écoliers et les étudiants, les actifs et les retraités, les propriétaires et les locataires, les plus favorisés comme les plus fragiles. Elle nous oblige également à porter une attention particulière à celles et ceux que la vie risque de laisser au bord du chemin. C'est en gardant à l'esprit l'intérêt général, le sens des responsabilités et les contraintes auxquelles la commune est confrontée, que nous saurons mériter, jour après jour, séances après séances, la confiance qui nous a été témoignée.
Ce jour particulier est également l'occasion de célébrer l'esprit de milice qui permet à chacune et chacun d'entre nous de contribuer concrètement à la vie publique.

Vous avez osé vous présenter et prendre le risque de ne pas être élus. Vous avez accepté de consacrer du temps au service de notre commune : 9 séances de conseil communal, des réunions de commissions, l'étude de dossiers toujours plus gros et plus complexes, des réflexions, des débats, et des décisions parfois difficiles qu'il faut assumer. En quelque sorte, un nouveau type de sport dont personne ne vous a vraiment expliqué les règles. Dans une époque où le temps est une ressource précieuse, choisir d'en consacrer une part au bien commun est un engagement fort qui mérite la considération et parfois aussi une bonne dose de café lorsque ça s'éternise.
Bravo pour votre élection !

J'ai également une pensée pour celles et ceux qui se sont investis dans la campagne électorale, qui ont contribué au climat agréable qui y a régné et qui est de bon augure pour la suite, et qui n'ont malheureusement pas eu la chance de pouvoir vivre ce moment particulier d'assermentation. Sans être devin, il me parait toutefois fort probable que nous aurons la chance d'en accueillir un certain nombre au cours des cinq prochaines années.

Qui dit changement de législature, dit renouvellement du Conseil communal et renouvellement de la Municipalité. Ce moment symbolique est aussi l'occasion de remercier celles et ceux qui ne rempileront pas à la fin de la législature mais qui s'engagent encore jusqu'au 30 juin.

Avec la législature qui s'achève, se tourne également une page importante de la vie politique pulliérane avec le départ de Gil Reichen, Marc Zolliker et Lydia Masmejan après respectivement 32, 15 et 14 ans passés au service de la collectivité. Chacun dans votre domaine et dans des styles différents, vous avez contribué à façonner le Pully d'aujourd'hui et œuvré au maintien de sa qualité de vie. La commune vous remercie pour la constance de votre engagement et le sens des responsabilités avec lequel vous avez exercé votre mandat.
D'ici quelques jours, vous fermerez définitivement la porte de votre bureau. Je vous souhaite de trouver de nombreuses satisfactions dans les multiples activités nouvelles que vous ne manquerez pas d'exercer.
Je vous dis ici ma reconnaissance et mon respect pour la tâche accomplie. Et je me réjouis de vous voir assister aux futures séances de notre Conseil. Vous pourrez enfin écouter les questions sans avoir à y répondre.

**La législature 2021-2026 s'achève – vive la législature 2026-2031 !**

Aujourd'hui est également un moment particulier pour la Municipalité qui renouvelle trois de ses membres. 60% d'un coup c'est beaucoup ! Et c'est plus qu'une simple rénovation de façade pour emprunter un vocabulaire du domaine de la construction qui a beaucoup occupé, voire échauffé les esprits ces dernières années. Ce changement aura inévitablement des conséquences sur l'activité, les processus de travail et les habitudes de collaboration et, bien sûr, sur l'administration qui devra faire avec des modes de fonctionnement forcément un peu différents.
Je saisis d'ores et déjà l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les collaborateurs et les collaboratrices de la souplesse et de la compréhension dont ils et elles sauront faire preuve, notamment à l'égard des trois petits nouveaux. Ils ne manqueront pas d'énergie ni d'idées nouvelles, peut-être juste parfois de quelques pages du mode d'emploi imaginaire du parfait membre d'une Municipalité. Mais vous êtes nombreux à compter précisément sur cela : un regard neuf et un nouvel élan.
Je me réjouis de travailler avec Jean-Marc, Lucas, Robin et Sébastien ces cinq prochaines années. Je connais les valeurs qui vous animent et le sérieux avec lequel vous accomplirez votre mission.

Quant à moi, je veillerai à ce que nos différences de parcours et de sensibilités deviennent une force. Ensemble, nous avons tout ce qu'il faut pour mériter la confiance qui nous a été accordée : de l'expérience, de l'enthousiasme, de l'envie et, au besoin, suffisamment d'humilité pour demander notre chemin lorsque le GPS communal décidera de recalculer l'itinéraire. Cet enthousiasme sera précieux car la tâche qui attend la prochaine Municipalité s'annonce exigeante et la marge de manœuvre somme toute limitée. Rien de fondamentalement nouveau : chaque législature hérite des projets de la précédente. C'est à la fois la force et la contrainte de notre système politique.

Ainsi, nous devrons composer avec un nombre conséquent de projets en cours de réalisation, tout en faisant face à une situation financière particulièrement tendue. Les projets actuellement en construction, notamment le collège principal,

le bâtiment du Prieuré et celui de Guillemin, représentent à eux seuls plus de 90 millions de francs d'investissements. À ceux-ci s'ajoutent plusieurs projets majeurs en phase d'études, rénovation du collège Arnold Reymond, reconstruction de la station d'épuration et rénovation de Pully-Plage, pour des montants encore plus conséquents.
Il ne s'agit pas ici de dresser un tableau alarmiste, mais de mesurer avec lucidité l'ampleur des enjeux. Dans un contexte où la dette communale a déjà progressé d'environ CHF 80 millions pendant la législature actuelle pour atteindre, selon toute vraisemblance, près de CHF 215 millions à la fin de l'année 2026, chaque décision devra être prise avec rigueur, sens des priorités et responsabilité.
Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de prendre le temps de la réflexion afin de définir une vision à 10-15 ans pour la commune. Cette vision sera élaborée et partagée de manière claire, compréhensible et transparente. Elle permettra ensuite de fixer les grandes lignes du programme de législature.
Des efforts devront être faits de toutes parts, tant à l'interne qu'à l'externe. La Municipalité entend ainsi intensifier ses relations avec les communes voisines et continuer à porter avec détermination la voix de Pully auprès du Canton afin de faire reconnaître les effets pénalisants de la péréquation intercommunale.

A l'heure où les grands de ce monde nous font penser qu'il est possible de tout remettre en question, de détourner la vérité sans vergogne, de réécrire l'histoire lorsque c'est arrangeant, à l'heure où dans de grandes enceintes parlementaires de pays voisins, le débat démocratique cède à la tension permanente, à l'invective, à la recherche de l'affrontement, nous n'avons pas d'autres choix que celui, à notre petite échelle, de démontrer qu'il est encore possible de dépasser les clivages et les peurs, de débattre sans s'insulter, d'avancer avec vision et réalisme sans céder à la démagogie. Au-delà de nos convictions politiques respectives, engageons-nous, soyons enthousiastes, sachons prendre le recul nécessaire et nous accorder des moments légers de convivialité et d'humour et ne cédons pas à la résignation ! Ce que nous avons à faire est important, ne serait-ce que parce que le peuple, en nous élisant, nous l'a demandé.
Vive le dialogue,
Vive le respect,
Et vive Pully !
(Applaudissements)

## 21) Discours de Monsieur le Préfet, Cédric Alber

Aujourd'hui est un grand jour, un grand jour pour vous toutes et tous, élues et élus par des citoyennes et des citoyens de la ville de Pully qui vous ont accordé leur confiance pour les cinq prochaines années.
Mais un grand jour aussi pour notre Canton et pour notre Pays, car cette cérémonie d'assermentation consacre en effet votre engagement au service de notre démocratie. Et à l'heure où une forte tendance à l'individualisme fragilise notre société, cet engagement est tout sauf une évidence. On se rappelle de la phrase de Kennedy : « Ne demande pas ce que ton pays peut faire pour toi mais demande ce que tu peux faire pour ton pays. ». Cette question manifestement vous vous l'êtes posée et vous vous êtes engagés. Alors au nom du Conseil d'État, soyez toutes et tous remerciés de cet engagement au service de la collectivité, au service du bien public.
Vous vous engagez, ainsi que vous l'avez promis tout à l'heure, d'exercer votre charge avec conscience, avec diligence, avec fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté, de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des

biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude, les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.
Ce serment vous oblige, votre charge est tout sauf anodine, elle sera souvent complexe, lourde parfois, mais surtout elle est belle et elle est remplie de sens.
Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, à l'heure où l'invective prend trop souvent le pas sur le dialogue, les fronts se figent et laissent de moins en moins de place à la nuance, n'oubliez jamais d'écouter l'autre, son opinion même si elle diverge de la vôtre, vous enrichira.
Vous êtes les héritières et les héritiers de plus de deux siècles de tradition politique suisse, basée sur le dialogue et le consensus, où l'intérêt général prime sur les considérations personnelles, sur les considérations partisanes. Soyez fiers de cet héritage qui vous est confié.
Mesdames et Messieurs, à l'aube de cette nouvelle législature, je vous félicite encore pour votre engagement au service de votre belle commune de notre beau Canton et surtout, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos magnifiques fonctions. Je vous remercie.
(Applaudissements)

**22) Clôture par le Président**

Le Président informe que le calendrier des séances du Conseil communal et du Bureau pour l'année politique 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 sera remis à la fin de la séance, avec le diplôme de membre du Conseil communal.
Ces séances étant annoncées bien assez à l'avance, au nom du Bureau, il demande de systématiquement informer la présidence du conseil, la secrétaire et le chef ou la cheffe du groupe concerné, pour tout retard ou absence à une séance.

La séance du 26 août est une séance qui se fera sous l'égide du Canton et consiste en une formation sur le fonctionnement du conseil. La présence de tout le monde est nécessaire, car cela permet à chacun d'avoir une base de connaissances en la matière qui soit identique à celle des autres.
La présence de tous les cheffes et chefs de groupe est obligatoire, car c'est dans leurs attributions, notamment, de veiller à ce que les membres de leur groupe respectent le règlement et l'appliquent.

Il informe qu'un apéritif va être servi au foyer de la Maison pulliérane et invite chacune et chacun à s'y rendre

Il souhaite un très bel été à toutes et tous et se réjouit de commencer cette nouvelle législature, le 26 août prochain.
(Applaudissements)

Il lève officiellement la séance.

Le président : La secrétaire :

Yassin Nour Francine Medana